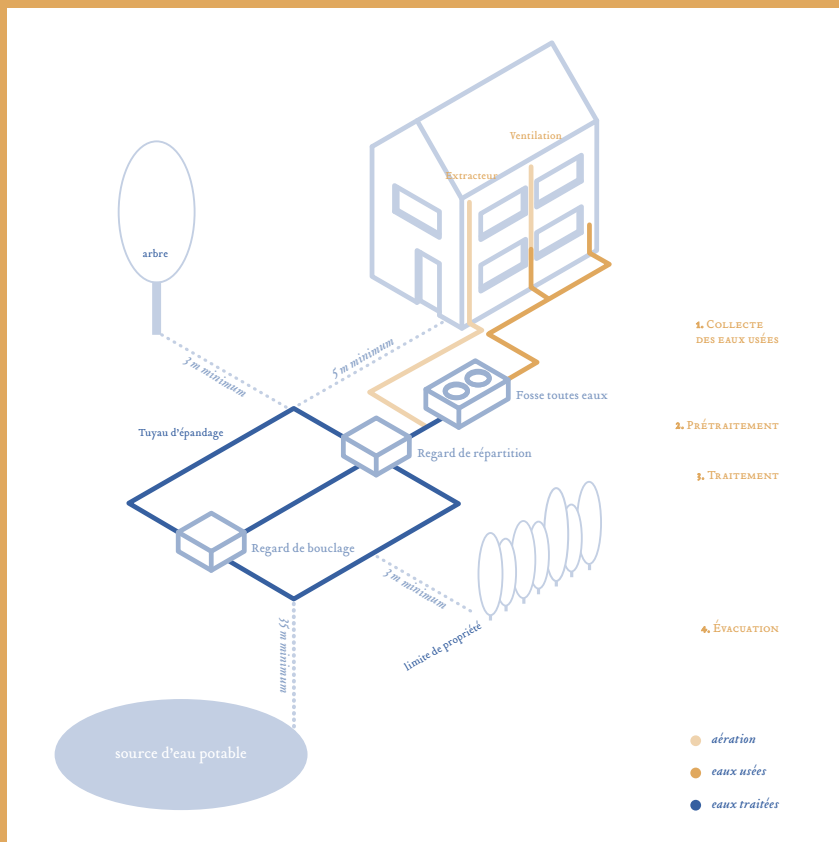


# VOUS DEVEZ RÉNOVER VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?



MORLAIX COMMUNAUTÉ S'ENGAGE À VOS CÔTÉS :  
DES AIDES FINANCIÈRES SONT POSSIBLES !



MORLAIX  
communauté  
BRO MONTRoulez

# VOUS DEVEZ RÉNOVER VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?



**Morlaix Communauté s'engage à vos côtés :**  
des aides financières sont possibles !

**S** I VOTRE MAISON n'est pas raccordée au réseau d'égouts, elle doit être équipée de son propre système d'assainissement non collectif, pour traiter vos eaux usées avant de les rejeter dans la nature.

Afin d'éviter toute pollution des eaux naturelles, le SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif, est chargé de vérifier le bon fonctionnement des installations et vous conseille sur les travaux à effectuer.

En vous aidant à réaliser les travaux qui rendront efficace votre installation d'assainissement, Morlaix Communauté s'implique dans l'amélioration de votre habitat et la protection de la ressource en eau.

## CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

L'aide financière s'adresse :

- ✗ aux propriétaires, **sous conditions de ressources**, occupant un logement à titre de résidence principale.
- ✗ aux propriétaires bailleurs d'un logement conventionné.

Les travaux doivent donner lieu à une **réhabilitation complète** de l'installation d'assainissement, menée selon les normes en vigueur.

## D'AUTRES AIDES SONT POSSIBLES

- ✗ Dans le cadre des OPAH de Morlaix Communauté (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), les propriétaires occupants à faibles ressources et les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'aides complémentaires.
- ✗ Un éco-prêt à taux 0 % est également possible.

## ATTENTION !

*Les aides de Morlaix Communauté à la rénovation des installations d'assainissement ne seront plus disponibles après la fin de l'année 2014.*

*Il est impératif de ne pas engager les travaux avant d'avoir obtenu les accords de financement.*

**Pour tout renseignement  
ou demande de rendez-vous :**

### MORLAIX COMMUNAUTÉ

Direction Technique et  
Développement Durable

5 rue Jean Riou  
ZA La Boissière  
29600 Morlaix  
02 98 15 29 80  
aide.anc@agglo.morlaix.fr  
www.agglo.morlaix.fr

Avant le 1<sup>er</sup> contact, il est préférable de se munir des documents suivants :

- pour les **propriétaires occupants** :  
déclarations de revenus de l'année n-2 de tous les occupants du foyer
- pour les **propriétaires bailleurs** :  
convention signée avec l'ANAH.